

Ajournement

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'ajournement de la Chambre est proposé et appuyé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement. Il est donc proposé: Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je soulève la question de privilège.

M. l'Orateur adjoint: Le député pourra le faire demain. Nous en sommes maintenant à l'heure réservée à l'ajournement.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES TRANSPORTS—L'ENQUÊTE DE LA CCT SUR LE SERVICE-VOYAGEURS DANS LE SUD-OUEST DE L'ONTARIO—LES CONSULTATIONS AU NIVEAU LOCAL

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, depuis des mois, certains députés essaient en vain de savoir ce que le ministère des Transports a fait à propos du service-voyageurs dans le sud-ouest de l'Ontario. Depuis des semaines, on entoure de secret l'étude que la Commission canadienne des transports a faite sur ce service. Le ministre des Transports (M. Marchand) a refusé de donner à mes collègues et à moi-même, le moindre renseignement sur la délimitation de l'étude, son état d'avancement, ses conclusions ou ses recommandations. Il nous a laissé croire de manière très explicite qu'il y aurait des consultations locales. Les députés de la région ont partout cherché dans leur circonscription quelqu'un qui avait été consulté par la CCT, mais en vain. C'est pourquoi j'ai posé une question au ministre le 22 novembre dernier.

Ce n'est que lorsque le président de la Commission, l'honorable J. Edgar Benson, a comparu devant le comité permanent des prévisions budgétaires en général que j'ai pu constater qu'il n'y avait eu en fait aucune consultation auprès de la population locale ou de ses représentants officiels. Au contraire, il apparaît que la CCT a fait deux rapports, le premier de nature historique présentant des solutions éventuelles et des recommandations, et le deuxième consistant en une étude ou un échantillonnage des besoins de douze cents familles de la région en question. D'après mes renseignements, le ministre des Transports est en possession de la première étude depuis environ 2 semaines. En réponse à la question que je lui ai posée aujourd'hui pendant la période des questions, il n'a pas nié qu'il avait le rapport mais il a refusé de le communiquer aux députés et, qui plus est, des collectivités du sud-ouest de l'Ontario qui n'ont pas de transport ferroviaire.

Si j'ai bien compris le ministre aujourd'hui, son attitude défie la raison et l'imagination. Il semble adopter un système en quatre étapes: premièrement, l'examen du rapport de la CCT; deuxièmement, la consultation de la province d'Ontario; troisièmement, la prise d'une décision et quatrièmement, la mise au courant de la Chambre des commu-

nes. C'est tout de travers et telle a été la difficulté depuis le début de cette parodie dans le service-voyageurs. A mon avis, quand le ministère des Transports et la CCT leur proposent une ligne de conduite raisonnable, ils l'examinent et font ensuite exactement le contraire. Il est certes raisonnable que le rapport payé par les contribuables soit mis à leur disposition avant que toute décision ne soit prise; de fait, je crois même avant que l'Ontario ne soit consultée.

Je sais qu'il existe des cas où certains rapports, pour de bonnes raisons, ne doivent pas être rendus publics immédiatement, peut-être même jamais. Mais le ministre se dissimule derrière ce rapport depuis des mois. Il s'en est toujours servi comme paravent quand j'ai tenté d'obtenir des renseignements ou des engagements. Pour reprendre les mots de M. Benson, cette étude est «historique—offre plusieurs approches à la solution du problème». Si cela est vrai, qu'y a-t-il donc à cacher? Pourquoi le ministre ne veut-il pas connaître la réaction des députés de tous les partis dont les circonscriptions sont dans la région?

En fin de compte, comment le ministre peut-il prendre une sage décision fondée sur le rapport de la CCT sans pouvoir connaître les réactions des contribuables du sud-ouest de l'Ontario? C'est pourquoi j'ai deux sujets d'inquiétude ce soir, monsieur l'Orateur. En premier lieu, dans ma question le 22 novembre, j'ai souligné au ministre qu'en dépit de ses assurances la CCT n'avait consulté personne sur les lieux et je lui ai demandé s'il approuvait l'étude exécutée sans la consultation des intéressés. Je cite sa réponse:

Je crois que M. Benson a déclaré au comité permanent que ces consultations auront lieu et que le rapport sera probablement prêt dans quelques semaines.

Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je pense que tous tant que nous sommes nous croirions que cette réponse signifiait qu'il y aurait consultation à l'échelon local avant l'achèvement du rapport. Ce n'est pas ce qui est arrivé. Le ministre a maintenant reçu le rapport. Il n'y a pas eu de consultation locale. Pas un seul fonctionnaire ou représentant municipal n'a eu la chance de donner son avis ou de fournir des renseignements. En fait, je n'ai pu trouver une seule personne de ma circonscription qui a été consultée.

A la lumière de ces circonstances, je ne peux qu'accepter la version de M. Benson, à savoir qu'il existe deux rapports. Le premier, ne comportant aucune consultation, a été terminé il y a quelques semaines et je crois qu'il est entre les mains du ministre depuis le 4 décembre. Le deuxième rapport serait une sorte de sondage Gallup ou un échantillonnage de quelque 1,200 familles de la région. A ma connaissance, rien n'a encore été fait.

J'en arrive donc à mon deuxième problème: ce qu'a répondu le ministre à ma question aujourd'hui. Si j'ai bien compris, on a reçu le rapport et on l'étudie présentement. Il a précisé qu'il désirait en discuter avec la province d'Ontario avant d'ajouter qu'il espérait en arriver auparavant à une décision. Cela veut-il dire qu'il prendra une décision avant même d'en discuter avec la province? Dans l'affirmative, pourquoi des entretiens? Lorsque le ministre dit qu'on va en arriver à une décision concernant le rapport, cela signifie-t-il qu'il va décider si celui-ci est bon ou mauvais; s'il va ou non le rendre public; s'il vaut la peine d'être discuté avec la province; ou enfin, s'il va tenir ou non des consultations locales?